



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

N° A2024-084
Voirie

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE
LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT**

Le Maire de **Cubzac les Ponts**,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2212-6 et L 2213-1 et suivants,
- Vu** le Code de la Route,
- Vu** le Code Pénal,
- Vu** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- Vu** l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière - huitième partie - signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,
- Vu** la demande présentée par la société SPIE Batignolles Malet, en date du 18 novembre 2024, concernant la réalisation d'une tranchée sur le trottoir devant le n° 16 de l'avenue de Paris

ARRETE

- ARTICLE 1** - Afin de pouvoir sécuriser les travaux situés au 16 avenue de Paris, il convient de réglementer la circulation et d'interdire le stationnement sur les places de parking situées entre le n° 20 et le 16 de l'avenue de Paris à partir du 2 décembre 2024 pour une durée de 15 jours calendaires
- ARTICLE 2** - Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées à l'attention des usagers par des panneaux réglementaires, mis en place et entretenus par l'entreprise en charge des travaux.
- ARTICLE 3** - s'il est nécessaire de bloquer des places de parking pour faciliter la circulation, l'entreprise posera les panneaux réglementaires au moins 48h à l'avance, afin de prévenir les riverains
- ARTICLE 4** - Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie de Cubzac les Ponts, ampliation faite à :
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint André de Cubzac,
 - Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Saint André de Cubzac,
 - Le demandeur M le Directeur des établissement SPIE Batignolles
 - M. Le Directeur Départemental des routes

Fait à Cubzac les Ponts, le
Pour le Maire et par délégation du Maire,
Le 3^{ème} Adjoint à la voirie,
Jean-Pierre PRAT



- *Le Maire,*
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.
- Le tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informative « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : Prénom :
 Dénomination : SPIE BATIGNOLLES MALET Représenté par : CLISSON NATHAN
 Adresse Numéro : 3 Extension : Nom de la voie : chemin du pontacq
 Code postal 3 3 2 9 5 Localité : BLANQUEFORT Pays : FRANCE
 Téléphone 0 6 4 5 7 0 7 3 8 2 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : nathan.clisson @ spiebatignolles.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
 Code postal Localité : Pays :
 Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° 1010 Voie communale n°
 Hors agglomération En agglomération
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
 Adresse Numéro : 16 Extension : Nom de la voie : avenue de Paris
 Code postal 3 3 2 4 0 Localité : Cubzac-les-Ponts

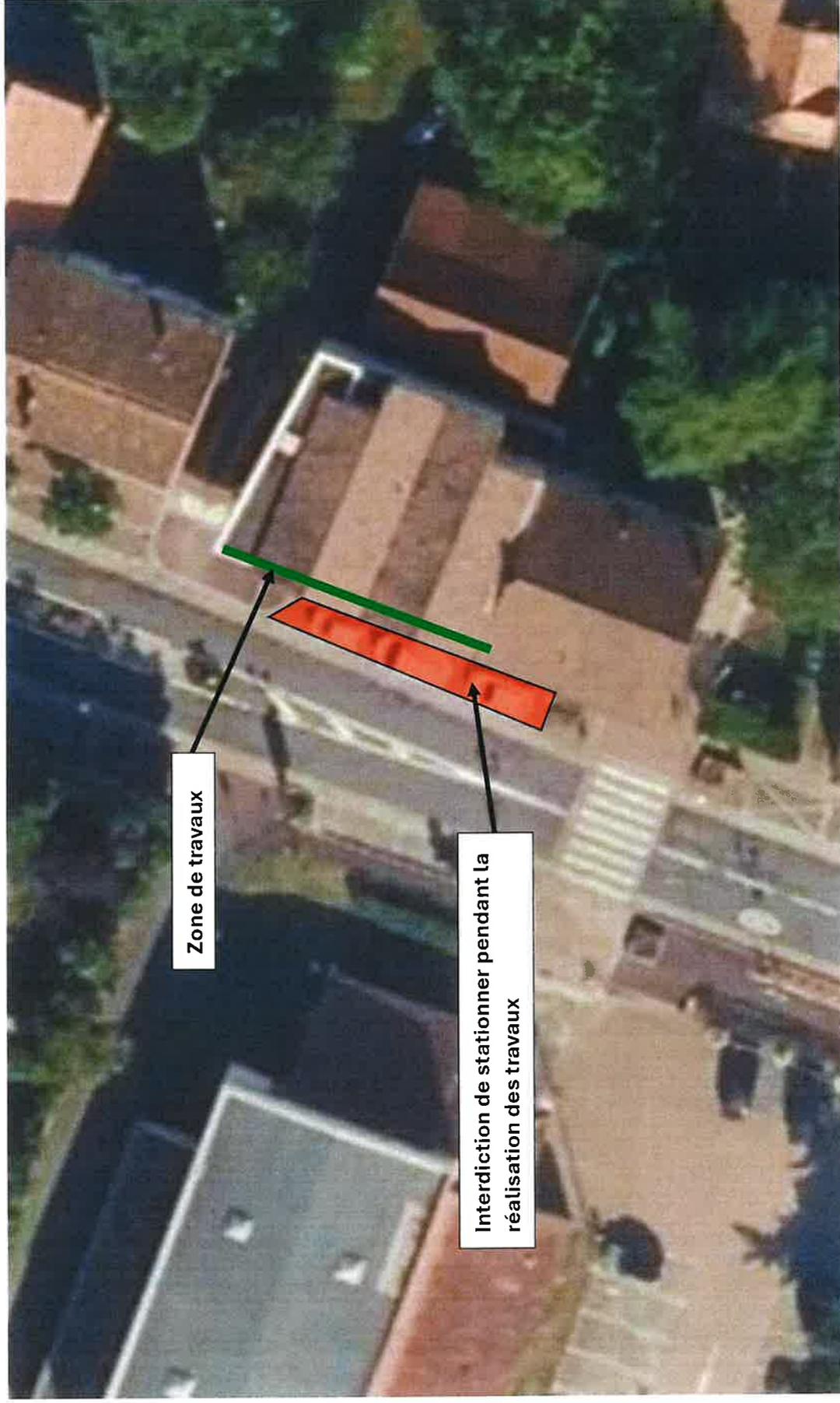
Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
 Description des travaux : Réalisation d'une tranchée sur le trottoir pour le
 raccordement de la fibre entre la chambre en domaine public
 et le projet
 Date prévue de début des travaux : 0 2 / 1 2 / 2 0 2 4 Durée des travaux (en jours calendaires) : 0 1 5

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 0 1 5 Date de début de réglementation 0 2 / 1 2 / 2 0 2 4
 Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
 Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
 Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
 Basculement de circulation sur chaussée opposée
 Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
 Restriction de chaussée :
 Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
 Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) 0 0

**Demande d'arrêt pour raccordement fibre centre autodialyse à
Cubzac-Les-Ponts**



Zone de travaux

**Interdiction de stationner pendant la
réalisation des travaux**